

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Batiscan).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 2 décembre, sainte Bibiane (Richmond); du 3, saint François (de Brompton); du 13, sainte Lucie (Disraëli).

Diocèse de Nicolet. — Du 3 décembre, saint François (du Lac); du 6, saint Majorique; du 10, sainte Eulalie.

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Pointe-Fortune); du 4, sainte Barbe.

Diocèse de Joliette. — Du 7 décembre, saint Ambroise (de Kildare).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Baskatong).

Diocèse d'Haileybury. — Du 3 décembre, saint François Xavier (Attawapiscot).
J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi	9 décembre	— Mont-Rolland.
Mercredi	11	— Sainte-Anne (Montréal).
Vendredi	13	— Saint-Nicolas-d'Ahuntsic.
Dimanche	15	— Lachine. — Saint-Zotique.

CIRCULAIRE

DE Mgr L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

au clergé de son diocèse

REGLEMENT CONCERNANT L'HEURE DES MESSES LE DIMANCHE A MONTREAL ET DANS LA BANLIEUE

Archevêché de Montréal, le 25 novembre 1918.

Chers collaborateurs,

Il y a quelque temps, nous avons autorisé des messes basses le dimanche à onze heures et demie: c'était un essai. Il en est résulté de nombreux inconvénients, qu'il est de notre devoir de faire disparaître.

Nous tenons à ce que toutes les messes soient entendues avec piété; qu'elles soient toutes accompagnées d'une instruction

courte, pratique
pitation en sa
course aux me
tout la grand
et sa solennité
Ces raisons
glements suivan
che de l'Aven
1. Messieurs
ner à leurs par
fre de la popul
tard que dix h

2o Partout,
lieu à onze heu
Ainsi, ceux
faire la sainte
nes qui, pour ra
tardive auront
Elles resteront
prieront un pe
n'en souffriror
mieux observé
3o A la gran
nelle, nous dem
demi-heure.

En communic
bien expliquer
grand'messe et
rentes messes de
Agréez, chers
très affectueux